

la Confédération, osé s'ingérer de façon aussi flagrante dans une question qui ressortit aussi évidemment et aussi complètement aux provinces seules.

A la page suivante, il ajoute ceci:

...je crois que les nombreuses dispositions du bill constituent la pire ingérence jamais tentée par un gouvernement fédéral dans les affaires d'une province.

Si nous comprenons bien la situation, la solution qui est proposée à l'heure actuelle a été établie par voie d'entente mutuelle, et je n'arrive pas à saisir comment on peut prétendre qu'une solution résultant d'un accord mutuel représente la pire ingérence que le gouvernement fédéral ait jamais tenté dans les affaires d'une province. D'après les libéraux, il semble n'y avoir aucun mal à imposer les gens du Québec pour verser des subventions aux universités des autres provinces. Telle est, semble-t-il, la version libérale de l'unité nationale. Nous estimons qu'il n'est pas juste de taxer les gens du Québec pour aider au financement des universités d'autres régions du Canada, tandis que les universités de la province de Québec ne bénéficient pas de la même forme d'assistance.

M. Crestohl: Puis-je poser une question au député?

M. Regier: Oui.

M. Crestohl: L'honorable député veut-il prétendre que, du fait de l'entente qui existe entre les deux parties, le bill est nécessairement constitutionnel?

M. Regier: Je n'ai pas dit que cela rend le bill constitutionnel. Ce que j'ai dit, c'est que le fait d'obliger la population du Québec à payer un impôt contre son gré en vue d'aider les universités des autres provinces, cependant que ses propres universités ne peuvent bénéficier de l'aide accordée, constitue une pire ingérence dans les affaires et l'autonomie d'une province que la méthode dont la Chambre est saisie en ce moment.

M. Leduc: Que dire de la route transcanadienne et de l'assurance-hospitalisation?

M. Regier: Si, vraiment, nous avons affaire à un projet de loi qui tient du fantastique et si, vraiment, il s'agit non d'un pas dans la bonne voie mais, comme le prétendent les libéraux, de la pire ingérence dans le domaine provincial, alors tout ce que je peux dire, c'est que la formule libérale qui a été en vigueur durant tant d'années et qui a nui à l'unité nationale et aux intérêts de la province de Québec constituait une bien plus grande atteinte à l'unité nationale que le projet de loi que nous étudions. Si les libéraux veulent voter contre le bill et s'opposer de la sorte à ce qui, au cours de l'histoire, se révélera l'une

des plus grandes réalisations du point de vue de l'unité nationale; si les libéraux, enfin, veulent se prononcer officiellement et à tout jamais contre une telle mesure, il n'en tient qu'à eux.

Nous estimons que c'est une solution très heureuse. Je ferai une réserve cependant. Nous espérons que le gouvernement se rend compte que les besoins des provinces iront en augmentant ces prochaines années, dans le domaine de l'instruction surtout, à un rythme alarmant. J'ai sous les yeux un article paru dans la revue *Maclean* du 21 mai dont le début est le suivant:

Nos écoles secondaires vont être débordées si nous n'engageons pas immédiatement 2,400 professeurs de plus, ne construisons pas 2,500 salles de classe, ne trouvons pas 100 millions de dollars et plus pour couvrir les frais.

L'article est de Robert Walker, qui signale que nous en sommes à l'époque où les bébés qui sont nés immédiatement après la guerre ont atteint le niveau de l'école secondaire. Ce ne sera pas long avant que ces enfants de l'après-guerre demandent à être admis dans nos universités canadiennes. Le problème du financement des universités qui se pose à l'heure actuelle deviendra bien plus sérieux avec les années, et les gouvernements provinciaux ne seront pas en mesure, dans les conditions actuelles, de fournir à nos jeunes Canadiens le niveau d'enseignement universitaire requis.

Nous croyons, vu surtout que nos besoins vont croître si rapidement, que la mesure à l'étude est plutôt insuffisante. A vrai dire, c'est une pauvre solution de rechange pour satisfaire les besoins des provinces en ce qui concerne les revenus qui leur permettraient de remplir leurs obligations constitutionnelles. Il a beaucoup été question durant la dernière campagne électorale, d'un ordre nouveau pour les gouvernements provinciaux. Nous espérons bien que l'adoption du bill à l'étude ne sera pas mal interprétée et que le gouvernement ne croira pas que nous signifions par là qu'il a rempli ses obligations et qu'il met à la disposition des gouvernements provinciaux les revenus dont ils ont besoin et qu'on leur a promis durant la campagne électorale.

Nous nous inquiétons aussi de ce que figure dans le bill la date du 31 mars 1962, ce qui pourrait signifier que le gouvernement ne songe peut-être pas à accorder plus d'aide aux universités d'ici la fin de mars 1962. Nous espérons que nos dix gouvernements provinciaux et surtout nos maisons d'enseignement n'auront pas à attendre jusqu'à cette date avant de pouvoir bénéficier de nouvelles subventions, car ils ont attendu assez longtemps.

[M. Regier.]